



REGLEMENT SPORTIF AURA Spécifique RUGBY

1. Rugby à 7 :

1.1 Règlement sportif :

Application des règles IRB

1.2 Nombre de Joueur(ses)

Maxi autorisé par équipe : 12

1.3 Constitution Equipes

Catégorie Universitaire :

- Il s'agit d'équipes d'A.S (Associations Sportives) affiliées à la FFSU, d'universités ou d'écoles.
- Maximum 1 joueur/joueuse sous licence extérieure ou individuelle (cf. point 3.7 du règlement intérieur en cliquant ici) du même site de Ligue Régionale sur une feuille de match et de tournoi, sous réserve que leur A.S d'origine ne soit pas engagée dans le même niveau.

Dans un principe de développement, une demande peut être réalisée auprès de la

CMN par les AS en difficulté pour constituer un collectif. Cette demande doit intervenir avant la participation à une phase qualificative.

- Possibilité d'engager plusieurs équipes mais à collectifs distincts (un joueur/joueuse ne peut pas être engagé sur les 2 équipes distinctes de la même AS, feuilles de matchs faisant foi) jusqu'au niveau inter-ligues inclus, mais seule une équipe d'AS peut se qualifier à la phase nationale.

Catégorie Écoles :

- Il s'agit d'équipes d'A.S (Associations Sportives) affiliées à la FFSU, d'écoles exclusivement.
- Possibilité d'engager plusieurs équipes mais à collectifs distincts (un joueur ne peut pas être engagé sur les 2 équipes distinctes de la même AS, feuilles de matchs faisant foi) jusqu'au niveau inter-ligues inclus, mais seule une équipe d'AS peut se qualifier au CFE.

- Aucune licence extérieure ou individuelle n'est autorisée sur ce championnat.

FORFAIT

Les AS engagées dans un championnat sont considérées comme potentiellement qualifiables jusqu'à 1 mois avant le championnat de France. Avant ce délai, les équipes doivent rester mobilisées en cas de qualification ou repêchage. Après ce délai, les équipes éventuellement forfait pourront être sanctionnées selon les règlements généraux de la FFSU.

1.4 Modalités de qualification :

Un tournoi sera organisé. Les rencontres seront de 2X7' et la finale (uniquement) en 2x10'. La pause à la mi-temps est de 2'.

Le classement dans le tournoi sera :

- 1- classement aux points (V=3, N= 2, D= 1)
- 2- en cas d'égalité de points, le classement au nombre d'essais
- 3- en cas d'égalité aux nombres d'essai, c'est le GA particulier
- 4- en cas d'égalité au GA particulier, c'est le nombre de sanctions (CR puis CJ)
- 5- tirage au sort par le CRSU organisateur.

2. RUGBY à XV : Uniquement en filière CFE

2.1 Application des règles FFR : C' - temps de jeu : 2x35'

2.2

- ☐ NOMBRE DE JOUEURS PAR EQUIPE : 16 joueurs minimum
– 22 maximum changement illimités (sauf si sortie sur blessure)
- ☐ ~~Matchs en 2 X 35' sans prolongation~~
EN CAS D'EGALITE A LA FIN DU TEMPS de Jeu en phase de poules ;
En cas d'égalité,
Pas de prolongation si match sec ou éliminatoire, tirs au but

En phase de poule :

- 1- décompte aux points (V=3, N=2, D=1, F=0 + bonus offensif et bonus défensif)
- 2- en cas d'égalité de points, le classement au nombre d'essais
- 3- en cas d'égalité aux nombres d'essai, c'est le GA particulier
- 4- en cas d'égalité au GA particulier, c'est le nombre de sanctions (CR puis CJ) 5- si c'est encore l'égalité alors Tirage au sort.

*les licences extérieures ou individuelles interdites

2.3 Les sanctions

C'est le barème disciplinaire de la FFR qui sera appliqué (art 510-règlement FFR, cf doc).

3. RUGBY à X :

Jeunes filles et jeunes gens application des règles techniques expérimentales catégorie D.

Exceptions : cf. règles FFSU du guide sportif 2019/20.

Les sanctions : cf. art 2.3

RÈGLES DU JEU à X et à XV

Les règles appliquées dans l'ensemble des formules sportives respectent les règlements suivants par ordre de priorité :

- 1. Spécificité FFSU** (Cf [Tableau récapitulatif](#), sur [Sport-U.com](#))
- 2. Règlement sportif FFR**, correspondant au championnat (défini par la section ci-dessous) : <https://api.www.ffr.fr/wp-content/uploads/2021/09/regles-du-jeu-dispositions-specifiques-ffr-1.pdf>
- 3. Règlement commun World Rugby :**
https://live.laws.api.worldrugby.org/document/World_Rugby_Laws_2022_FR

Tableau - Règles d'arbitrage utilisées

Compétitions	Règlement FFR utilisé
CFE Rugby à XV masculin	Catégorie C
CFE Rugby à X féminin	Catégorie D « Rugby à X »
CFU Rugby à X masculin et féminin	Catégorie D « Rugby à X »

RÈGLES DU JEU à 7

Les règles appliquées dans l'ensemble des formules sportives respectent les règlements suivants par ordre de priorité :

- 4. Spécificité FFSU** (Cf [Tableau récapitulatif](#), sur [Sport-U.com](#))
- 5. Règlement sportif FFR de rugby à 7 :** <https://api.www.ffr.fr/wp-content/uploads/2021/10/reglement-sportif-rugby-a-7-2021-2022.pdf>
- 6. Règlement sportif World Rugby de rugby à 7 :**
https://live.laws.api.worldrugby.org/document/World_Rugby_Laws_2022_FR
- 7. Règlement commun World Rugby :**
https://live.laws.api.worldrugby.org/document/World_Rugby_Laws_2022_FR

REGLEMENT SPORTIF AURA Spécifique FOOTBALL à 11 masculin et féminin
--

Article 1

En l'absence de règlement spécifique FF Sport U c'est le règlement FFF qui fera référence.

Article 2

Arbitrage

Les rencontres du championnat AURA seront arbitrées par, au moins, un arbitre officiel FFF/FFSU, désigné par l'AURASU et informé des dispositions réglementaires et sanctions disciplinaires spécifiques à la FF Sport U.

En aucun cas l'absence d'un arbitre officiel désigné ne peut entraîner l'annulation d'une rencontre. A défaut, il conviendra à chaque équipe de proposer un « arbitre » obligatoirement licencié à la FF Sport U pour l'année. Dans le cas où les deux équipes proposent un « arbitre », un tirage au sort désignera celui qui officiera. Cet arbitre dispose pour la rencontre, de toutes les prérogatives d'un arbitre officiel.

Article 3

Durée des matches à 11 :

CFDU, ELITE, N2, CFE, FEMININES A 11 :

2 x 45', pour toutes les filières masculines et les féminines sans prolongation, tirs au but directs – 2x40' en ½ finales et finales avec tirs au but directs.

FOOTBALL A 8 FEMININS : 2 X 30 en match simple – 2 X 15' ou 20' en tournoi (en fonction du nombre de rencontres jouées). Pas de prolongation. En tournoi, en cas de match nul, la rencontre se terminera par une série de trois tirs au but, le résultat de l'épreuve des tirs au but servira, le cas échéant, à les départager en cas d'égalité aux points dans les poules.

Article 4

Décompte des points :

Victoire : 4pts

Nul : 2pts

Défaite : 1pt

Forfait : 0pt et défaite 3-0

Article 5 - DEPARTAGE

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation.

- En cas d'égalité au classement à l'issue de la poule, cas de plus de 2 équipes à égalité, un nouveau classement sera réalisé avec les équipes en question.

Sinon, les équipes seront départagées suivant les facteurs suivants :

- Différence de buts particulière (résultat du match entre les équipes concernées)
- Différence de buts générale, sur l'ensemble des matches de poule
- Nombre de buts marqués
- Décompte des cartons sur le nouveau classement effectué (barème : jaune=1pt, rouge=2 jaunes=2 pts, rouge direct=3 pts)
- Tirage au sort

ARTICLE 6 – NOMBRE DE JOUEURS

- Pour tous les matches de la phase nationale, le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est de 16 ; 5 remplaçants sont autorisés ; les sorties sont non définitives (le remplacé devient de nouveau remplaçant).
 - Pour un tournoi final (N1, N2, CFDU, CFE, FEMININES, IUT) le nombre de joueurs pouvant figurer sur la feuille de match est de 18, 7 remplaçants sont autorisés, sorties non définitives.
- Football à 8 féminin (CFU & CFE) : Pour tous les matches de la phase nationale et pour le tournoi final le nombre de joueuses pouvant figurer sur la feuille de match est de 12, 4 remplaçantes sont autorisées, sorties non définitives.

Licence extérieure et licence individuelle :

- **Aucune licence extérieure en Football Masculin, seules les licences individuelles sont autorisées : 2 chez les JG.**

- **Chez les Jeunes Filles, 2 licences extérieures ou individuelles en FB à 8, 3 en FB à 11 sont autorisées.**

Article 7 – RÈGLE DE BRULAGE ENTRE PLUSIEURS ÉQUIPES D'UNE MÊME AS

Deux équipes d'une même AS ne peuvent s'engager en championnat N1. Les AS présentant un collectif dans deux niveaux de compétition sont soumises à une règle de brûlage : 10 joueurs désignés par l'enseignant sur la première feuille de match de l'équipe 1.

Article 8 – SANCTIONS INDIVIDUELLES

Exclusion temporaire : ATTENTION NOUVEAUTE

- Carton Jaune : Se référer au règlement FFF sauf pour le motif « désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes » qui donnera lieu à un carton blanc.
- Carton Blanc : désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes entraîne une expulsion temporaire de 10mn sans remplacement. L'équipe du joueur joue en infériorité numérique.
- Si l'application de la règle de l'exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son effectif inférieur à 8, la sortie du 8ème joueur ne serait effectuée qu'au retour d'un exclu temporaire précédent.

- Carton jaune doublé : = carton rouge : joueur exclu
- Carton blanc doublé : = carton rouge : joueur exclu
- Carton blanc + un carton jaune = carton rouge : joueur exclu
- Carton rouge direct : Joueur exclu
- Un joueur sanctionné d'un carton blanc peut participer à la séance de tir au but : l'exclusion temporaire n'est effective que jusqu'à la fin du temps de jeu.

Sanctions automatiques

- Les conduites antisportives et comportements non conformes à l'éthique du sport universitaire seront sanctionnés automatiquement selon le barème suivant (sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente) :
 - Exclusion pour 2ème carton jaune : suspension 1 match ferme
 - Exclusion pour 2ème carton blanc : 2 matches fermes + 2 mises à l'épreuve
 - Exclusion pour 1 carton jaune et un carton blanc avec mention de propos injurieux : 2 matches fermes + 2 mises à l'épreuve
 - Exclusion sur carton rouge direct : 2 matches fermes minimum + 2 mises à l'épreuve minimum (selon rapport de l'arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » sans conduite dangereuse : 1 match ferme
- Les suspensions devront être purgées obligatoirement lors des phases de conférence, ou nationales, le cas échéant lors de la saison suivante en cas d'exclusion lors des derniers matches de la phase nationale. Le joueur ne sera autorisé à reprendre les rencontres qu'à compter de la date où il aura purgé l'intégralité des sanctions (suspension + mise à l'épreuve).
- La mise à l'épreuve consiste en l'obligation d'arbitrer une ou plusieurs rencontres universitaires officielles (de niveau académique ou inférieur) à l'initiative de la ligue du Sport U d'appartenance du licencié.
- Les ligues du Sport U adresseront, simultanément aux demandes de qualification en phase nationale, une attestation précisant les dates et modalités dans lesquelles ces sanctions auront été purgées.

Article 9 – COMMISSION DES LITIGES

En attente